



Règlement d'ordre intérieur

* L'ABC Gym est une ASBL dont le but est de faire découvrir et de permettre la pratique de la Gymnastique Artistique.

* L'inscription au club sous-entend l'acceptation du présent règlement.

* La licence :

Celle-ci est payable dès l'inscription et est valable pour toute la saison en cours.

Elle couvre les frais d'inscription, l'assurance corporelle ainsi que l'accès aux diverses compétitions pour autant que le-la gymnaste soit intégré.e dans un groupe de 4heures/semaine minimum.

* La cotisation :

Celle-ci est payable pour l'année sportive par trimestre ou en une fois avec ristourne de 20 € ou encore, pour votre facilité, en dix mensualités avec majoration de 2€ par mois (uniquement pour les cours de 2 fois semaine minimum).

L'affiliation à la Fédération francophone de Gymnastique (FfG) - et donc, l'assurance qui en découle, ne sera effective qu'une fois la cotisation payée.

- de façon à conserver une stabilité dans les groupes et pour éviter les abus, celle-ci est due pour l'année sportive entière même en cas d'arrêt du gymnaste (un mois d'essai payant).

- en cas d'arrêt motivé (raison médicale, déménagement, ...) par lettre ou courriel à la trésorerie du club, la cotisation est due jusqu'à la fin du trimestre en cours.

- en cas d'exclusion ou départ anticipé, aucune demande de remboursement ne sera d'application.

- les cas spéciaux seront tranchés par le comité.

* Assurance et déclaration d'accident :

Les membres sont assurés par la FfG auprès de la société Arena pour tout accident survenant pendant les entraînements, les démonstrations ou les compétitions. Elle est comprise dans le prix de la licence. Tout accident doit être signalé dans les 24 heures à l'entraîneur responsable qui remettra une déclaration d'accident à rentrer dans les plus bref délais. Le certificat médical doit être rempli par le médecin dans les 24 à 48 heures qui suivent l'accident. L'assurance ne couvre pas le bris de lunettes.

* Les présences:

- il n'y a pas de progrès sans une présence assidue aux entraînements.

- l'appartenance à un groupe entraîne donc le respect des heures d'entraînement prévues.

- dans l'intérêt du groupe et/ou du gymnaste et sur avis motivé de l'entraîneur, il est possible d'effectuer un changement de groupe (décision prise en accord avec le responsable technique et les parents).

- après une absence prolongée (maladie, blessures, ...), il est prudent, avant la reprise des entraînements, de reprendre contact avec l'entraîneur. De toute manière, il est souhaitable de le mettre au courant de la durée et du motif de l'absence.

Affilié à la F.f.G de la F.R.B.G depuis 06/1985

Président: Christian Folien 0473-931766 - Trésorière: Annick Deglume 0476-398649 - contact : abcgym@abcgym.be

N° d'entreprise : 0545.777.824 ABC Gym ASBL

N° de compte : BE87 2500 0390 0394 de ABC Gym Dinant

*** La discipline :**

- l'accès au vestiaire est autorisé cinq minutes avant le début du cours. **Tout gymnaste arrivant avant pour raison exceptionnelle, est prié de se rendre immédiatement sur le balcon** afin d'y attendre l'heure.
- il est strictement interdit de se trouver, seul ou à plusieurs, sans surveillance dans un couloir ou un vestiaire.
- les gymnastes doivent adopter un comportement qui correspond avec le sport qu'ils pratiquent.
- ne pas déranger les cours de par son inattention, son bruit, son arrivée tardive, ...
- ne pas jouer "brutalement" dans les vestiaires, les couloirs, ...
- ne pas courir sans raison dans les couloirs, les escaliers, ...
- si un mauvais comportement occasionne des dégâts, les réparations seront prises en charge par le fautif.
- si un comportement indiscipliné devait se reproduire, le responsable technique, après avoir prévenu les parents, peut prendre la décision de suspendre le gymnaste des entraînements.

*** Respect :**

Le-la gymnaste respectera le travail de ses camarades et, ensemble, ils pratiqueront leur sport dans un esprit d'entraide et de fair-play.

*** Obligations des gymnastes et des entraîneurs :**

L'entraîneur aidera le-la gymnaste à progresser et l'encouragera. En retour, les gymnastes devront le respecter en donnant le meilleur d'eux-mêmes. Ils seront attentifs aux consignes, conseils et corrections.

*** Tenue adéquate :**

L'accès aux cours ne sera autorisé que moyennant le port d'une tenue appropriée à la pratique de la gymnastique : maillot de gymnastique et/ou T-shirt, legging ou short, chaussons de gymnastique ou pieds nus.

Les gymnastes banniront pour raison de sécurité tout vêtement ample susceptible de les gêner ou les blesser dans leurs mouvements ainsi que le port de bijoux. Pour les mêmes raisons, les cheveux longs seront attachés soigneusement.

*** Respect des engagements:**

Si la gymnaste est inscrite dans un groupe compétition (tout groupe à 4 heures/semaine ou plus), elle s'engage à participer aux championnats individuels et par équipes où elle serait sélectionnée.

*** Tenue et représentation du club :**

La gymnaste portera le justaucorps du club ainsi que le survêtement du club lors des compétitions. Les gymnastes et entraîneurs veilleront, par leur attitude positive, honnête et fair-play, à véhiculer une image positive du club, tant à l'intérieur de la salle que lors de déplacements et ils cultiveront un esprit d'entraide et de respect de l'autre.

*** Si un problème** quelconque devait survenir, il est préférable d'en parler immédiatement à l'entraîneur ou au responsable technique.

*** Le Conseil d'Administration reste souverain pour toute décision**

Le Conseil d'Administration

Affilié à la F.f.G de la F.R.B.G depuis 06/1985

Président: Christian Folien 0473-931766 - Trésorière: Annick Deglume 0476-398649 - contact : abcgym@abcgym.be

N° d'entreprise : 0545.777.824 ABC Gym ASBL

N° de compte : BE87 2500 0390 0394 de ABC Gym Dinant